Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit VENDETTA®

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50000690

Identifiant Unique De Formu: :

lation (UFI)

S8UY-82Q8-WN4Q-NSYQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Restrictions d'emploi re-

commandées

Fongicide

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Adresse du fournisseur</u> FMC Chemical srl/bv

Parc de l'Alliance, Boulevard de France 9A

1420 Braine-l'Alleud

Belgique

Téléphone: +32 (0)2 3899793 Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

Urgence médicale:

Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Belgique: +32 70 245 245 (Centre antipoison) Luxembourg: +352 8002 5500 (Centre antipoison) Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **VENDETTA®**

1A

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu H400: Très toxique pour les organismes agua-

aquatique, Catégorie 1 tiques.

1...

Danger à long terme (chronique) pour le H410: Très toxique pour les organismes aquamilieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

**!**> **<** 



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P261 Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvéri-

sation.

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la

grossesse et pendant l'allaitement.

P280 Porter des gants de protection et des vêtements de

protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver

abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

sulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

fluaziname (ISO)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

### Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient fluaziname (ISO), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une

réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'éti-

quette.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
fluaziname (ISO)	79622-59-6 612-287-00-5	Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	>= 25 - < 30

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

		milieu aquatique): 10	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,32 mg/l	
azoxystrobine (ISO)	131860-33-8 607-256-00-8	Acute Tox. 3; H331 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,7 mg/l	
Sulfonate d'alkylnaphtalène de sodium	68425-94-5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,0025 - < 0,025
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	
		Limite de concentra- tion spécifique Skin Sens. 1; H317	

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

>= 0,05 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg 490 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation Transférer la personne à l'air frais.

> Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Les symptômes de l'effet allergique vont de la démangeaison

> légère, de l'éruption papulaire à la dermatite douloureuse, suintante et vésiculeuse. Dans les tests sur les animaux, les principaux symptômes après l'ingestion orale étaient une perturbation de la respiration et une diminution de l'activité.

Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au fœtus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Fluorure d'hydrogène Chlorure d'hydrogène Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Oxydes de soufre Composés fluorés Composés chlorés

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula : Éviter la formation d'aérosols.

tion sans danger Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation main-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version 1.0

Date de révision: 26.07.2023

Numéro de la FDS:

50000690

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.07.2023

tenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Température de stockage recommandée

5 - 30 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

# Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
propane-1,2-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
fluaziname (ISO)	Eau	530 ng/l
propane-1,2-diol	Eau douce	260 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20 g/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg
	Sédiment marin	57,2 mg/kg
	Sol	50 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version 1.0

Date de révision: 26.07.2023

Numéro de la FDS:

50000690

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.07.2023

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des Remarques

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique liquide

Couleur brun

Odeur légère, Odeur chimique

Seuil olfactif non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## **VENDETTA®**

Version 1.0 Date de révision: 26.07.2023

Numéro de la FDS:

50000690

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.07.2023

Point d'éclair

94 °C

Méthode: Creuset fermé Seta

Température d'auto-

inflammation

454 °C

Température de décomposi-

tion

non déterminé

pH : 6,06

Concentration: 1 %

(non dilué)

5,57

Concentration: 1 % (solution à 1% dans l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : 100 - 400 mPa.s

Viscosité, cinématique : Fluide non newtonien : la viscosité dépend du taux de cisail-

lement.

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : 1,246 (20 °C)

Densité de vapeur relative : non déterminé

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

Répartition de la taille des

particules

Non applicable

Forme : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Inflammabilité (liquides) : inflammable, Sur la base des informations disponibles, les

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

critères de classification pour le danger d'inflammabilité ne

sont pas remplis.

Auto-inflammation : 454 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,86 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Da 1.0 26

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

26.07.2023 50000690

Date de la première version publiée:

26.07.2023

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

# **Composants:**

fluaziname (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Symptômes: Diarrhée

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat, mâle): 1,32 - 2,13 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Symptômes: Décès, Difficultés respiratoires, Ataxie

BPL: oui

Estimation de la toxicité aiguë: 1,32 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

un contact cutané unique. Remarques: pas de mortalité

azoxystrobine (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,7 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Sulfonate d'alkylnaphtalène de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

13 / 34

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 490 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

#### Composants:

fluaziname (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

BPL : oui

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

azoxystrobine (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sulfonate d'alkylnaphtalène de sodium:

Remarques : Donnée non disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

14/34

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

**Composants:** 

fluaziname (ISO):

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Remarques : Basé sur la classification harmonisée de l'UE - Annexe VI du

règlement (CE) n ° 1272/2008 (règlement CLP)

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

BPL : oui

azoxystrobine (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sulfonate d'alkylnaphtalène de sodium:

Résultat : Irritation des yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Evaluation Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

### Composants:

fluaziname (ISO):

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition Contact avec la peau

Souris Espèce

Evaluation Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**BPL** oui

#### azoxystrobine (ISO):

Espèce Cochon d'Inde

Pas un sensibilisateur de la peau. Evaluation

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test Test de Maximalisation

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Résultat

Espèce Cochon d'Inde Méthode FIFRA 81.06

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

# **Produit:**

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

**Composants:** 

fluaziname (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Pas de potentiel génotoxique

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

**Produit:** 

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

**Composants:** 

fluaziname (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimenta-

tions animales.

azoxystrobine (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

**Produit:** 

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur

- Evaluation base de tests sur les animaux.

**Composants:** 

fluaziname (ISO):

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Symptômes: Incidences sur le fœtus., anomalies placentaires, sternèbres fusionnées ou incomplètement ossifiées, anomalies des os de la tête, papilles rénales non développées et

uretère distendu

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables

sur la progéniture ont été observés.

Espèce: Rat

Symptômes: Incidences sur le fœtus., Divergences squelet-

tiques et viscérales.

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables

sur la progéniture ont été observés.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la ferti-

lité., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement

sur base de tests sur les animaux.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

azoxystrobine (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets téra-

togènes.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

fluaziname (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

azoxystrobine (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

azoxystrobine (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

fluaziname (ISO):

Espèce : Rat

LOAEL : 41 mg/kg, 500 ppm

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 days Organes cibles : Foie

Symptômes : Perte de poids corporel, augmentation du poids du foie

azoxystrobine (ISO):

Espèce : Rat

NOAEL : 21 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 jr

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Chien

NOAEL : 50 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 jr

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Chien

NOAEL : 25 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 1 a

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### **Composants:**

### fluaziname (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

### azoxystrobine (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

### **Composants:**

fluaziname (ISO):

Contact avec la peau : Symptômes: effets irritants, effets sensibilisants

### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,091 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000690

Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023

Date de la première version publiée:

26.07.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,46 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 0,0256 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 0,132 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 6,62 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,15 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,21 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 219 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 200 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

#### **Composants:**

fluaziname (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,11 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,19 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 0,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 75 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons : NOEC: 0,012 mg/l

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: < 0,0125 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: > 4.190 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: 1.782 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

azoxystrobine (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,47 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,28 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,055 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

CE50 (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 0,146 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 0,02 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,8 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,16 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version 1.0

Date de révision: 26.07.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000690

Date de la première version publiée:

26.07.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

NOEC: 0,147 mg/l Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,044 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

NOEC: 0,00954 mg/l Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Americamysis bahia (crevette de Mysid)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 283 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: > 1.000 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: > 1.000 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 5.200 ppm

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Remarques: Diététique

DL50: > 200 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 25 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

### Sulfonate d'alkylnaphtalène de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée: 1.0

26.07.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 202 tiques

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

EC10: > 10 - 100 mg/lDurée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l Toxicité pour les poissons

> Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version 1.0 Date de révision: 26.07.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000690 E

Date de la première version publiée:

26.07.2023

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

**Composants:** 

fluaziname (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

azoxystrobine (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Sulfonate d'alkylnaphtalène de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

**Composants:** 

fluaziname (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): 500 - 800 Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: 1.0

Numéro de la FDS: 26.07.2023

Date de dernière parution: -

50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,67 (21 °C)

pH: 7

log Pow: 3,34 (22 °C)

pH: 9

azoxystrobine (ISO):

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,5 (20 °C)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

pH: 5

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

**Composants:** 

fluaziname (ISO):

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Faible mobilité dans les sols

azoxystrobine (ISO):

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, la substance a

une mobilité faible à modérée dans le sol.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97 Méthode: OCDE ligne directrice 121

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: 1.0 26.07.2023

n: Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fluaziname, Azoxystrobine)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fluaziname, Azoxystrobine)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fluaziname, Azoxystrobine)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluaziname, Azoxystrobine)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fluaziname, Azoxystrobine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

: (-)

964

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

Code de restriction en tun-

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- :

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

fluaziname (ISO)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et :

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

azoxystrobine (ISO) fluaziname (ISO)

mixture of polyorganosiloxanes and fillers

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H302
H315
H317
H318
H318
H319
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : Toxique par inhalation. H332 : Nocif par inhalation.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **VENDETTA®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.07.2023 50000690 Date de la première version publiée:

26.07.2023

# Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. Lésions oculaires graves

Eye Irrit. Irritation oculaire

Repr. Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. Irritation cutanée Skin Sens. Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques: EC-Number - Numéro de Communauté européenne: ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Sens. 1A

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

H317

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **VENDETTA®**

Version 1.0	Date de révision: 26.07.2023	Numéro de la FDS: 50000690	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 26.07.2023
Repr.	2	H361d	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquat	tic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Chronic 1		H410	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

# <u>Préparé par</u>

**FMC Corporation** 

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

BE / FR